



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DE L'ALIMENTATION ET DE LA VITICULTURE

PAN-BIO 2030

**Plan d'action national pour la
promotion de l'agriculture biologique
2026-2030**



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture



BILAN

PAN Bio 2020-2025



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture

Bilan global PAN Bio 2025

1. Objectifs et mesures

Le PAN-Bio 2025 a été mis en place afin de redonner plus de dynamisme au secteur de l'agriculture biologique et de relancer diverses actions mises en place lors du premier plan d'action de 2009.

Il s'est décliné en 30 mesures, réparties sur 4 axes thématiques et couvrant tous les acteurs du secteur, du producteur au consommateur.

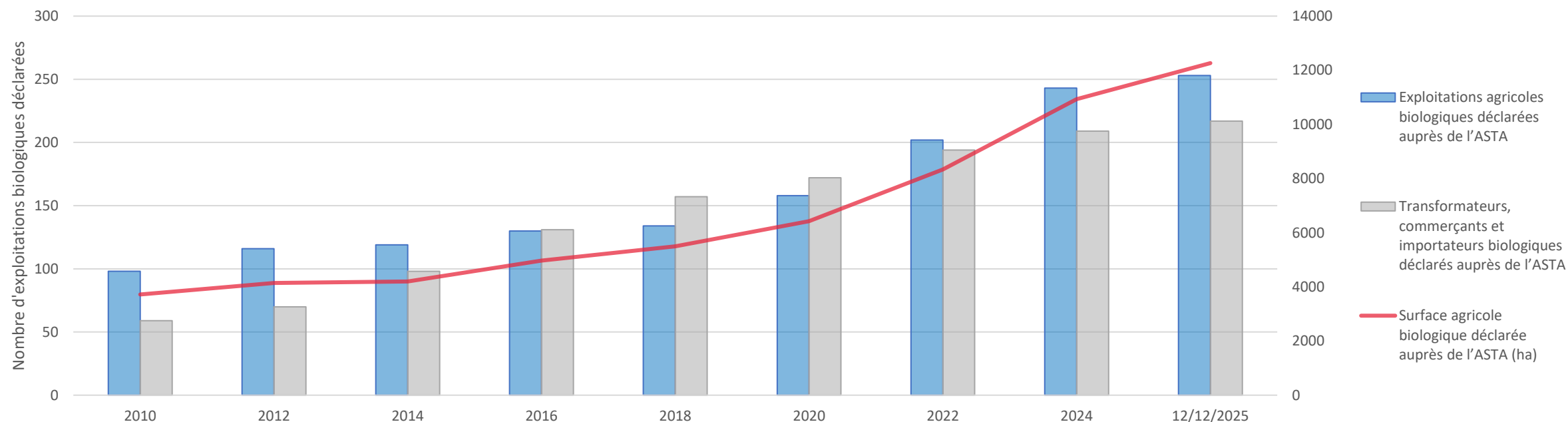
Bien qu'il n'ait pas permis d'atteindre l'objectif initial trop ambitieux de passer en seulement 5 ans de 4 à 20% de la surface agricole utile du pays cultivée selon les règles de production bio, il a néanmoins réussi à établir les bases nécessaires pour un développement continu du secteur, voué à se poursuivre durant la prochaine période.

Parmi les réalisations les plus palpables se retrouvent notamment la mise en place du personnel nécessaire pour assurer le suivi des mesures, l'élimination de divers obstacles à la conversion des exploitations ainsi qu'une multitude de mesures ciblant la visibilité du secteur, le développement de la production ainsi que la création de nouveaux débouchés pour les produits bio luxembourgeois.

Bilan global PAN Bio 2025

2. L'évolution en chiffres (suite)

Évolution de la
superficie agricole
2020-2025
+ 91 %
(croissance de 1% par an)



Plan d'action national pour la promotion de l'agriculture biologique 2026-2030



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture

Bilan global PAN Bio 2025

	31/12/2020		12/12/2025	
	Exploitations agricoles biologiques déclarées auprès de l'ASTA	Surface agricole biologique déclarée auprès de l'ASTA (ha)	Exploitations agricoles biologiques déclarées auprès de l'ASTA	Surface agricole biologique déclarée auprès de l'ASTA (ha)
Agriculteur	83	5807,84	132	10697,34
Maraîcher	16	74,75	19	162,31
Vigneron	17	78,47	23	137,01
Arboriculteur	11	45,75	26	149,1
Apiculteur	22	0	26	1,33
Élevages et autres petites activités	9	422,44	25	816,01
Cultures spécialisées	0	0	2	300,7
Total	158	6429,25	253	12263,8

	31/12/2020	12/12/2025
	Transformateurs, commerçants et importateurs biologiques déclarés auprès de l'ASTA	
Transformateurs (boulangers, bouchers, laiteries, etc.)	98	114
Commerçants (stockage et/ou mise sur le marché, points de vente)	62	93
Entreprises dans le domaine des aliments pour animaux	3	4
Importateurs	9	6
Total	172	217

Plan d'action national pour la promotion de l'agriculture biologique 2026-2030



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture



Présentation

PAN Bio 2026-2030



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture

PAN Bio 2030

1. Objectifs et mesures

Le PAN-Bio 2030 reprend là où le PAN-Bio 2025 s'est arrêté. Les mesures définitivement closes ne sont donc plus reconduites, par contre, les mesures déjà initialement prévues sur le long terme vont être poursuivies.

Tout comme son prédécesseur, le nouveau PAN se décline également en 4 axes, subdivisés cette fois en 18 mesures couvrant à nouveau tous les acteurs de la chaîne, du producteur au consommateur en passant par les transformateurs et le commerce. Chaque axe comprend des mesures concrètes, des indicateurs, des acteurs responsables et un calendrier (court terme: 2026-2027; moyen terme: 2026-2028; long terme: 2026-2030). La mise en œuvre repose sur une gouvernance efficace (ComEx), un suivi systématique et des consultations régulières.

L'objectif de ce PAN est de poursuivre la croissance de 1% par an de la surface agricole utile du pays cultivée selon les règles de production bio, entamée durant la période précédente et garantissant un développement continu, contrôlé et harmonieux du secteur en veillant à assurer l'équilibre entre l'offre et la demande.

Ainsi, le nouveau PAN sera surtout axé sur le développement de filières complètes pour les principaux produits de l'agriculture luxembourgeoise tout en visant le développement potentiel de nouveaux produits et débouchés. Le tout sera encadré de mesures touchant à la communication, la formation, le conseil agricole et la recherche.

PAN Bio 2030

2. Axes principaux

1) Gouvernance, intégration et coordination

L'objectif de cet axe est l'assurance d'une gestion proactive et fondée sur les données tout au long de la période.

Il établit des conditions solides pour la mise en œuvre du PAN-BIO 2030 via la composition et les responsabilités du ComEx, la mise en place d'un système transparent de suivi et de communication sur l'avancement de l'exécution du PAN et le renforcement de l'implication des acteurs concernés par des consultations régulières.

Ce dernier point permettra aux acteurs du secteur d'être tenus au courant et de pouvoir apporter régulièrement leurs vues et opinions sur l'avancement du PAN ainsi que de pouvoir proposer des réorientations ou modifications en cours de route.

MESURE 1-1 : RENFORCER LE RÔLE DU COMEX

MESURE 1-2 : MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE REPORTING AVEC INDICATEURS

MESURE 1-3 : IMPLIQUER LES ACTEURS VIA DES CONSULTATIONS

PAN Bio 2030

2. Axes principaux (suite)

2) Communication, événements et informations régionales d'achat

L'objectif de l'axe 2 est d'accroître la visibilité et l'acceptation de l'agriculture biologique. La communication sera repensée en vue de l'adapter aux différentes catégories de publics visés. Les exploitations de démonstration seront activement sollicitées à cette fin et les consommateurs pourront utiliser des informations régionales conviviales dédiées (notamment des cartes interactives). Cela permettra de stimuler la demande et, sur base des résultats d'une étude sur le commerce de produits bio au Luxembourg, de persuader plus d'exploitations à la conversion partielle ou totale en vue de combler les manques en certaines catégories de produits.

MESURE 2-1 : PLAN DE COMMUNICATION – DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

MESURE 2-2 : UTILISATION DU RÉSEAU DES EXPLOITATIONS DE DÉMONSTRATION

MESURE 2-3 : INTÉGRATION DES REGISTRES EXISTANTS DE TRANSFORMATION ET DE COMMERCE DANS DE NOUVEAUX PROJETS

MESURE 2-4 : ÉLABORATION DE DONNÉES STATISTIQUES SUR LE COMMERCE DES PRODUITS BIOLOGIQUES

PAN Bio 2030

2. Axes principaux (suite)

3) Structures de soutien, conseil et recherche

Cet axe regroupe le développement des structures d'aide, du conseil, de la formation et de la recherche. Il vise à identifier et à lever les obstacles dans les programmes d'aides existants, à alléger les coûts de certification pour les exploitations, et à renforcer le transfert de connaissances et de technologies par la formation, les essais et la recherche appliquée. La consultation spécialisée est soutenue en fonction des besoins. Pour les domaines touchant à la restauration ceci se fera en synergie avec le PAN-Ali.

MESURE 3-1 : ANALYSE ET OPTIMISATION DES PROGRAMMES D'AIDES
MESURE 3-2 : SOUTIEN AUX EXPLOITATIONS BIOLOGIQUES POUR LES COÛTS DE CERTIFICATION
MESURE 3-3 : RÉUNIONS DU RÉSEAU DE CONSEIL BIO
MESURE 3-4 : SOUTIEN AU CONSEIL SPÉCIALISÉ
MESURE 3-5 : FORMATIONS POUR PRODUCTEURS ET CONSEILLERS
MESURE 3-6 : FORMATIONS POUR LES AUTRES ACTEURS DES CHAÎNES DE VALEUR
MESURE 3-7 : CHAMPS D'ESSAI ET ESSAIS VARIÉTAUX
MESURE 3-8 : SOUTIEN SPÉCIFIQUE À LA RECHERCHE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LA TRANSFORMATION DES PRODUITS

PAN Bio 2030

2. Axes principaux (suite)

4) Développement des filières de production, transformation et commercialisation

Ce dernier axe vise à créer et renforcer des chaînes de valeur prioritaires (CDV) en reliant de manière systématique la production, la transformation et la commercialisation, sur la base des données de marché et de cartographie, ainsi que de l'étude préliminaire réalisée par IBLA en 2025. Il inclut le développement de nouveaux produits et le soutien aux petites structures de transformation. Des coopérations pragmatiques avec la Grande Région et le Benelux seront mises en place lorsque cela est économiquement pertinent.

L'accent sera mis sur la bonne mise en réseau des acteurs, le soutien à la production grâce au conseil, ainsi qu'une coordination efficace des différentes actions et des parties prenantes, considérés comme des éléments clés pour la réussite du développement des chaînes de valeur. L'objectif est d'étudier en profondeur 1-2 cdv/an afin d'identifier les éléments manquants ou trop faiblement développés et de pouvoir lancer des actions concrètes pour y remédier et pouvoir lancer le plus possible de cdv de produits agricoles luxembourgeois d'ici 2030. Les produits prioritaires seront ceux les plus demandés par la restauration collective. La part de produits bio luxembourgeois offerts dans les cantines gérées par Restopolis grimpera à 30% à l'horizon 2030.

MESURE 4-1 : CRÉATION DE CHAÎNES DE VALEUR (CDV)

MESURE 4-2 : DÉVELOPPEMENT ET VALORISATION DE NOUVEAUX PRODUITS OU SOUS-PRODUITS

MESURE 4-3 : ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE D'ACHAT DE RESTOPOLIS / SUPPLY4FUTURE

MERCI

DE VOTRE ATTENTION



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture